

L'ÉCO DU MARDI | LA VISITE ÉNERGIE : CLÉ DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION

Publiée le mardi 09 Février 2016 - Économie

Jusqu'alors, une majorité des entreprises avait un comportement passif face à leurs factures d'énergie. La priorité étant donnée à la production, l'énergie était jusqu'à présent considérée comme un consommable parmi tant d'autres.

Depuis janvier 2016, l'arrivée de l'ouverture des marchés de l'énergie et la déréglementation des tarifs a converti une dépense prix fixe en une dépense

prix variable dépendant à la fois du cours du pétrole et d'une diversité de services rattachés à un contrat de fourniture d'énergie.

Et ce n'est pas tout, aujourd'hui, les CCI proposent différents accompagnements pour rendre acteurs les entreprises sur leur consommation d'énergie et de leur permettre de regagner en compétitivité.

Première étape de réduction des coûts de l'énergie : la « visite énergie »

La « visite énergie », réalisée par un conseiller CCI, vous permet d'identifier les principaux usages énergétiques, les gisements potentiels d'économie et de mieux suivre les consommations. Cette prestation est entièrement prise en charge par l'ADEME Languedoc Roussillon et les CCI Nîmes et Alès Cévennes. N'hésitez plus!

Au sein de entreprise, le conseiller CCI analysera vos contrats et factures d'énergie, effectuera un état des lieux des différents postes de consommation d'énergie *(éclairage, chauffage, climatisation, ...)*, proposera des actions à mise en œuvre rapide, et identifiera si besoin, des actions nécessitant un approfondissement par un prestataire spécialisé.

A l'issue de la visite, vous sera remis un rapport personnalisé présentant un bilan de la situation énergétique et des préconisations visant les consommations d'énergie, ainsi qu' un outil qui vous permettra d'effectuer un suivi énergétique de votre site dans le temps.

Une économie potentiellement significative

Cette visite énergie est donc la clé pour bénéficier rapidement d'une économie significative en terme de consommation d'énergie. L'objectif est de cibler 10 % d'économie en travaillant sur une optimisation du contrat de fourniture d'énergie, en intégration un lissage journalier des consommations et en adoptant un comportement ou des équipements moins énergivores.

Les CCI Nîmes et Alès Cévennes accompagnent également les entreprises dans leurs recherches de financement pour faire évoluer les équipements d'entreprises vers des équipements plus performants et avec une empreinte environnementale réduite.

Contacts

CCI NÎMES

Priscille JULIEN, Mission Energie ADEME LR- Conseiller Environnement, sécurité du Travail et développement durable

Tél: 04 66 87 98 83 / Port.: 06 18 17 06 45 / priscille-julien@nimes.cci.fr

CCI ALES CEVENNES

Ludivine CROCHET, Conseiller Energie et Environnement

Tél: 04 66 78 49 24 / ludivine.crochet@ales.cci.fr